

**CESER** : **11 juin 2019**  
**Intervention n°** : **06**  
**Document** : **Rapport d'activité et de développement durable 2018**  
**Orateur** : **Emmanuel Thauhier**

---

Le rapport d'activité et de développement durable est un volumineux rapport de 363 pages répartis en 4 volumes : le rapport d'analyse par programme, le bilan social présentant les ressources humaines et le fonctionnement de l'institution régionale, le bilan des émissions des gaz à effet de serre et le rapport égalité femmes-hommes illustrant les engagements de la collectivité dans ce domaine.

Il vise à offrir une bonne lisibilité des moyens mis en œuvre par l'institution régionale pour déployer les politiques publiques et de l'atteinte de leurs objectifs.

Ces politiques répondent à 6 enjeux du territoire, pour lesquels sont identifiés les moyens financiers mobilisés par le Conseil régional, permettant de situer globalement les efforts et priorités de la collectivité :

- Aménagement du territoire : 34 M€
- Economie : 189 M€
- Formation : 481 M€
- Mobilités : 384 M€
- Transitions : 15 M€
- Rayonnement et culture : 61 M€

Si les fiches présentées par mission dans le rapport permettent, sur un sujet précis, de mesurer l'engagement de la Région en terme budgétaire et en termes d'action, on ne dispose pas d'information sur l'impact des moyens mobilisés.

Ce document présente un double rapport, rapport d'activité et rapport environnemental. Il ne constitue pas un rapport du développement durable régional comme on pourrait l'attendre, qui traduirait les contributions économiques, sociales et environnementales au développement soutenable de la région, en corrélant les allocations budgétaires à l'amélioration des situations économiques, sociales et environnementales, avec la mesure d'impact de la politique publique. De plus, pour être objective, cette mesure devrait être évaluée par un tiers.

Je vous remercie de votre attention.